Département
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement
De RENNES
Canton de Montauban

COMMUNE DE BLERUAIS

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 035-213500267-20260515-D_2026_15-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 12 Mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mai à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bléruais se sont réunis à la mairie de Bléruais sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Daniel LECHEVESTRIER, Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Etaient présents : Mr Daniel LECHEVESTRIER ; Mr Alain LESEC ; Mme Sylvie DELALANDE ; Mme DELALANDE Patricia ; Mr Julien LEBORGNE ;

Excusés ; Mme HOUDUSSE Eve-Anne ; Mr Grégory BALDASARRE (donne pouvoir à Mr Julien LABORDE)

Nombre de conseillers : en exercice = 7
Présents = 5
Votants = 6 Convocation : 05 Mai 2026

Délibération n° 2026.15
Election des membres de la CCID

En vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission communale des impôts directs (CCID).
Les membres de cette Commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au Conseil municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts.

La CCID doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil municipal.

Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune. En l'occurrence, pour les communes de plus de 2000 habitants, elle est composée par le maire ou l'adjoint délégué, président et 8 commissaires.

Les conditions exigées par le Code général des impôts pour être membre d'une CCID sont les suivantes : notamment, :

-être de nationalité française ;
- être âgé de 25 ans minimum ;
- jouir de ses droits civils ;
- être contribuable dans la commune, c'est-à-dire être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (Taxe foncière, Taxe d'habitation, Taxe professionnelle).

Il est demandé au conseil municipal de dresser une liste comportant suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double, à savoir 12 titulaires et 12 suppléants.

Titulaires :
Mr Christian LORAND
Mme Maryse LECOMTE
Mr Roger LECOMTE
Mr Julien LABORDE
Mme Patricia DELALANDE
Mr Alain LESEC
Mr Franck FOUCAULT
Mme Linda MARBLEZ
Mr David LEGENDRE
Mr Eric FREROU
Mr Serge LEBOULANGER
Mr Denis DELALANDE

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 035-213500267-20260515-D_2026_15-DE

Suppléants :
Mme Valérie LORAND
Mr Grégory BALDASSARE
Mr Jean-Claude BONAMY
Mr Franck FOUVILLE
Mr Boris MAUNY
Mme Sylvie DELALANDE
Mme Mélanie BICHON
Mr Michel MAUBOUSSIN
Mme Marie FAUVEL
Mr Vincent BOUETEL
Mr Paul CUSICK

Pour : 6
Contre : 0
Abstention :

Le Maire,
Daniel LECHEVESTRIER

MAIRIE DE BLERUAIS (Ille-et-Vilaine) Rép Française

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture de RENNES le 15/05/2026